



Conseil général

COMMUNE DE RENNAZ

EXTRAIT

du procès-verbal no 16 de la législature 2021-2026
de la séance ordinaire du Conseil général de Rennaz

du 30 avril 2026

Présidence : Madame Stéphanie Luneau
19 conseillères et conseillers présents avec la Présidente

LE CONSEIL GENERAL DE RENNAZ

- **vu** le préavis municipal 37/2021-2026 relatif à la révision des statuts de l'association intercommunale EPUDEHL (reconsidération) ;
- **entendu** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- **considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'approuver la modification de l'article 8 des statuts de l'association intercommunale d'EPUDEHL ;
2. sous réserve de leur approbation par les organes délibérants des autres communes membres de l'Entente intercommunale, de soumettre cette modification des statuts au Canton pour approbation.

Après lecture, les conclusions du préavis sont **approuvées à bulletin secret par 10 oui, 4 non et 5 blancs**, telles que présentées.

Ainsi délibéré en séance du 30 avril 2026.

Au nom du Conseil général

La Présidente
Stéphanie Luneau



La Secrétaire
Valérie Teissl